

Décision n°2020-030
Modification de la décision n°2020-06 concernant les droits
d'inscription à la conférence « Paul Seymour is Seventy »

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de M. Jean-François PINTON dans les fonctions de Président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon approuvée par délibération en date du 10 septembre 2018,

Décide

Article 1. Report de la conférence

Le colloque « Paul Seymour is Seventy » devait se tenir à l'École normale supérieure de Lyon – laboratoire LIP (Laboratoire de l'informatique du parallélisme) du lundi 15 juin au vendredi 19 juin 2020.

Etant donné les circonstances sanitaires exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19, le comité scientifique a pris la décision de reporter l'événement à une date ultérieure qui sera fixée en fonction de la situation.

Article 2. Modalités de remboursement

Les participants ayant déjà payé leur inscription pourront être remboursés sur demande. Pour obtenir ce remboursement, ils devront remplir le formulaire de demande de remboursement et fournir leurs coordonnées bancaires. Si le paiement a été effectué par une personne morale, c'est cette dernière qui sera remboursée.

Modalités de recours contre la présente décision : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.



Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'Ecole normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 24 avril 2020,

Jean-François PINTON



Président de l'ENS Lyon

Original :

Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2020